

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 octobre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 04), René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.

Mmes Sandrine BRINGAY, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N° 2025 10 03

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

OBJET : APPROBATION FONDS DE CONCOURS « HABITAT » – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE - OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL ENTRESSERRES : VIABILISATION ET ACCESSIBILITÉ.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, par délibération du 17 juillet 2025, le conseil communautaire de la CCHA a décidé d'allouer à la commune d'Ax-les-Thermes un fonds de concours « habitat » pour la viabilisation et la mise en accessibilité du macrolot 1 d'Entresserres destiné à accueillir une opération de logement social dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de l'opération : 192 782 € HT
- Nombre de logements sociaux concernés : 15 (création)
- Taux maximal du fonds de concours « habitat » :

- ✓ 50 % de l'autofinancement net consacré par la commune à l'opération (après déduction des subventions reçues, voire du FCTVA selon et du prix de vente du terrain viabilisé à l'organisme HLM pour les opérations de logements sociaux).
- ✓ Au plus égal à la part de financement assurée par l'ensemble des autres subventions publiques.

- Plan de financement prévisionnel :

Partenaires financeurs	Montants		TOTAL
	Notifiés	Non notifiés	
Etat		30 000 €	30 000 €
Département Ariège		25 000 €	25 000 €
CCHA – fonds de concours « habitat »	55 000 €		55 000 €
TOTAL subventions			110 000 €
Autofinancement commune			82 782 €
TOTAL opération			192 782 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approver ce fonds de concours « habitat » selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'approver le fonds de concours « habitat » selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 30 octobre 2025**

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA


